Service de la Synthèse Budgétaire

2017 DFA 53 - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 27, 28 et 29 mars 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
- ✓ à 2 252,07 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 511,11 M€.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2016 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 5 985,28M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
- ✓ à 6 052,65 M€ pour les autorisations de programme,
- ✓ à 2 412,27 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 656,79 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2016.



SOMMAIRE

1 ^{ère} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
Titre I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2017
Sous-titre I – L'équilibre général.
Sous-titre II – Présentation des principaux postes de dépenses et de recettes
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE
2 ^{ème} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
Sous-titre I $ A$ utorisations de programme proposées a caducité
Sous-titre II – Autorisations de programme nouvelles
Sous-titre III – Situation des autorisations de programme en cours
Titre II – LES CREDITS DE PAIEMENT
Sous-titre I – Opérations réelles
Sous-titre II – Opérations d'ordre
3 ^{èME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
Titre I – Les recettes.
Titre II – Les dépenses
4 ^{ème} PARTIE – Les projets de délibérations

Projet de budget supplémentaire (Document budgétaire)

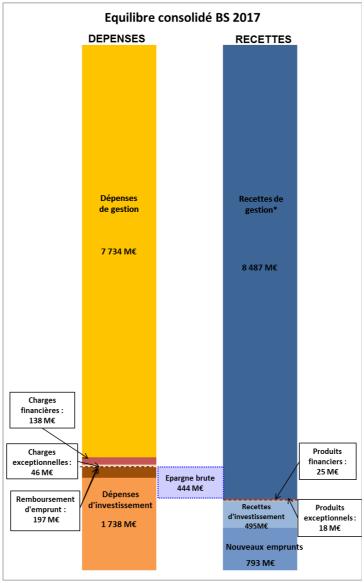
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (Individualisation des autorisations de programme)

1ère Partie: LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2017

A// L'équilibre général du BS 2017

Le projet de BS 2017 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 168,31 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 81,91 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. Grâce à cet autofinancement supplémentaire sur le budget, l'ensemble des dépenses nouvelles seront financées à autorisation d'emprunt inchangée (793 M€).



*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 14,1 M€ d'inscriptions additionnelles par rapport au BP 2017, auxquelles s'ajoutent 34,2 M€ de restes à réaliser.

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **16** $M \in \mathbb{C}$ par rapport au budget primitif, du fait de mouvements techniques de transfert vers d'autres chapitres de 28,5 $M \in \mathbb{C}$. Ces dépenses initialement budgétées en dépenses de travaux seront exécutées via des subventions d'équipement et d'autres chapitres réels d'investissement. Cela permettra, ainsi, la bonne exécution de la dépense. Outre ces ajustements techniques, $7 \in \mathbb{C}$ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité, 3,3 $M \in \mathbb{C}$ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris (6 $M \in \mathbb{C}$ au total), $2 \in \mathbb{C}$ sont inscrits pour la défense extérieur contre les incendies, dans le cadre d'une convention avec Eau de Paris et 0,3 $M \in \mathbb{C}$ pour la lutte contre les rats, avec la pose de grilles de fonte sur les évacuations d'eaux pluviales et pour la mise en place d'abris à conteneurs.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **2,5 M€**, dont 2 M€ inscris dans le cadre de la création de la brigade de lutte contre les incivilités et 0,5 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris.

Les **subventions d'équipement** présentent une variation à la hausse de **20,5 M**€ qui sont le pendant des ajustements à la baisse des dépenses de travaux.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **7,1 M€**, dont 8 M€ pour les transferts techniques entre chapitres, 2,3 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris et une baisse de 3,2 M€ des dépenses sur compte de tiers.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 109,3 M€. Cela correspond à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières, compte tenu de l'incertitude pesant sur le calendrier de paiement effectif de la cession de l'immeuble Morland prévue toute fin 2017.

Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions nouvelles proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,26 M€, soit une augmentation de 0,56% par rapport aux crédits votés 2017 post DM1.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **2,2 M€**, qui sont exclusivement des restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2016).

Les **dépenses de péréquation** sont inférieures de **26,2 M**€ au montant prévu au BP 2017, sous l'effet notamment d'un ajustement de -27 M€ réalisé sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), conformément aux montants communiqués par la direction générale des collectivités locales (DGCL). Par ailleurs, les contributions de la collectivité parisienne au fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF), au fonds de péréquation droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et au fonds de solidarité DMTO sont augmentées à hauteur, respectivement, de 0,6 M€, 0,2 M€ et 0,03 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **31,2 M**€ par rapport aux crédits ouverts post DM1, dont 22,9 M€ de restes à réaliser.

Une enveloppe de 3,2 M€ est consacrée aux mesures de sécurité, couvrant à la fois des prestations de gardiennage, notamment pour l'élection présidentielle et les élections législatives, le renforcement de la sécurisation d'animations sportives (avenue de Flandres et courses sur route) ainsi que des zones Paris Respire, et l'équipement des agents de surveillance de Paris et des inspecteurs de sécurité de la ville de Paris intégrant la collectivité parisienne au 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la réforme du statut de Paris et du transfert de compétences associé.

2,3 M€ sont alloués à la mise en place de la défense extérieure contre les incendies (DECI) suite à l'évolution du cadre réglementaire de la DECI, qui en fait désormais une compétence municipale.

Dans la perspective du choix de la ville hôte pour les jeux olympiques de 2024, une inscription de 1,5 M€ est proposée pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle, se déroulant les 23 et 24 juin sur le territoire parisien (inscription équilibrée en recettes qui vient compléter les crédits inscrits au budget primitif).

Un transfert du budget des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général est effectué à hauteur de 0,7 M€, correspondant à des dépenses de petits matériels et de végétaux pour les jardins de proximité.

0,5 M€ sont consacrés à la lutte contre les rongeurs dans le cadre d'un plan stratégique de dératisation à l'échelle de la Ville de Paris.

La mise en œuvre d'une convention avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne nécessite l'inscription de 0,2 M€ couvrant les frais de démarrage et de gestion de cette nouvelle modalité de prise en charge (cf. partie subventions ci-dessous).

Enfin, 46 K€ sont consacrés à la mise en place du projet CORDEES, suite à un appel à projet du fonds européen de développement économique et régional (F.E.D.E.R.), afin de déployer un réseau intelligent énergétique dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles. Le financement de ce projet est sur-équilibré en recettes en 2017, du fait des modalités de versement prévues par la convention, avec un financement par le FEDER à hauteur de 2,2 M€ en 2017, et des dépenses afférentes pour 1,9 M€ (essentiellement sous forme de subventions prises en compte dans la partie subventions ci-dessous).

Les **contributions** de la collectivité parisienne augmentent de **1,9 M€.** Une inscription complémentaire de 3,1 M€ est prévue pour la contribution versée au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dont le budget a été voté fin mars 2017. Par ailleurs, il est proposé une diminution de 1,2 M€ de la contribution à la Préfecture de Police, prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **6,8 M€**.

Le budget supplémentaire 2017 prévoit ainsi l'inscription de 4,5 M€ au titre de l'indemnisation chômage par Pôle Emploi, couvrant le fonds de roulement et les avances associés à leur nouvelle modalité de gestion. Ainsi, suite à la décision d'externaliser l'indemnisation du chômage, une

convention lie la collectivité parisienne et Pôle Emploi et prévoit le versement d'un acompte d'un montant de 3 M€ permettant de couvrir les dépenses engagées par Pôle emploi pour les deux mois faisant suite au démarrage prévu fin 2017. Par ailleurs, la collectivité versera également chaque mois un acompte de 1,5 M€ pour les dépenses d'indemnisation chômage du mois suivant. Cet acompte fera l'objet d'une régularisation en fonction des dépenses réellement constatées.

1,9 M€ sont alloués à la réalisation du projet CORDEES (cf. ci-dessus).

Enfin, 0,4 M€ sont inscrits au titre de l'abondement du fonds des maires afin de régulariser l'inscription au BP 2017, en cohérence avec les recettes et dépenses réellement effectuées sur l'exercice précédent.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de **10 M€**, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017. Celui-ci entraîne la perception d'une indemnité de 10 M€ « à titre global, forfaitaire et définitif » que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire. Ce mouvement est donc équilibré en dépenses et en recettes.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **18,4 M€**, dont 2,9 M€ de restes à réaliser, principalement en raison d'une inscription à hauteur de 17,1 M€ de restitutions de taxes, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques. Ces demandes de restitutions de taxes de la DRFIP correspondent pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite d'une décision de justice.

Une baisse de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement de 1,6 M€ est également prévue pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions pour les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,65 M€, soit une variation de -0,01 % par rapport aux crédits votés post-DM1.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2016 après affectation à la section d'investissement s'élève à 168.3 M€.

Les **dotations de l'État** sont réévaluées à la baisse de **11,1 M€,** sous l'effet conjugué d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 5,3 M€, d'une moindre compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET) de 3,3 M€ ainsi que d'une moindre dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale de 2,5 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de **3,7 M€**, dont 2,2 M€ de subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) au titre du projet CORDEES et 1,5 M€ de participations pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle dans le cadre de la candidature aux jeux olympiques de 2024, en provenance respectivement du groupement d'intérêt public Paris 2024 pour 0,9 M€, de l'État à hauteur de 0,3 M€ et du comité national olympique et sportif français pour 0,3 M€.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont ajustées à la baisse de **3,2 M**€ sous l'effet du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement, en raison des efforts d'économies engagés concernant l'usage des bâtiments (consignes de chauffage, optimisation des dispositifs de

veille et extinction systématique des équipements informatiques hors des plages ouvrées) et de l'effet positif sur les consommations des travaux effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **10 M€**, en miroir des charges exceptionnelles, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de 3,3 M€. Cela s'explique par une baisse des dépenses sur les comptes de tiers voirie de 3,6 M€ et l'inscription nouvelle de 0,3 M€ pour la lutte contre les rats, avec la pose de grilles de fonte sur les évacuations d'eaux pluviales et pour la mise en place d'abris à conteneurs.

Les recettes d'investissement consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de 109,3 M€. Cela correspond à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **4,1 M€**.

Ce montant comprend une inscription complémentaire de 3,1 M€ sur la contribution versée au STIF dont le budget a été voté fin mars 2017.

Un transfert du budget des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général est effectué à hauteur de 0,7 M€, correspondant à des dépenses de petits matériels et de végétaux pour les jardins de proximité.

Enfin, 0,4 M€ sont consacrés à un plan de lutte contre les rongeurs, en complément des investissements évoqués ci-dessus.

- Culture

Les **dépenses d'investissement** consacrées à la politique culturelle diminuent de 1,2 M€, compte tenu de la dernière actualisation des dépenses sur comptes de tiers.

Aide sociale et solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de **2,2 M€** qui sont exclusivement des restes à réaliser.

Sport et Jeunesse

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont augmentées de **1,5 M€** afin de financer, dans la perspective du choix de la ville hôte pour les jeux olympiques de 2024, un événement populaire à dimension sportive et culturelle, se déroulant les 23 et 24 juin sur le territoire parisien.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont également en hausse de **1,5 M**€ compte tenu des participations respectives au financement de cet événement du groupement d'intérêt public Paris 2024 pour 0,9 M€, de l'Etat à hauteur de 0,3 M€ et du comité national olympique et sportif français pour 0,3 M€.

- Enseignement et Formation

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 1,2 M€ pour les travaux dans les établissements du second degré.

- Sécurité

Les **dépenses d'investissement** pour la sécurité augmentent de 4,4 M€ dont 2 M€ inscrits pour la défense extérieur contre les incendies, dans le cadre d'une convention avec Eau de Paris, 2 M€ inscrits dans le cadre de la création de la brigade de lutte contre les incivilités et 0,4 M€ pour des travaux d'office dans des immeubles en périls.

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la Sécurité progressent de **4,3 M€,** principalement sous l'effet d'un abondement de 3,2 M€ consacré à des mesures de sécurité, couvrant à la fois des prestations de gardiennage pour 2,8 M€, notamment pour l'élection présidentielle et les élections législatives, le renforcement de la sécurisation d'animations sportives (avenue de Flandres et courses sur route) ainsi que des zones Paris Respire, et des dépenses d'équipement à hauteur de 0,4 M€ pour les agents de surveillance de Paris et les inspecteurs de sécurité de la ville de Paris intégrant la collectivité parisienne au 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la réforme du Statut de Paris et du transfert de compétences associé.

2,3 M€ sont alloués à la mise en place de la défense extérieure contre les incendies (DECI) suite à l'évolution du cadre réglementaire de la DECI, qui en fait désormais une compétence municipale.

Par ailleurs, il est proposé une diminution de 1,2 M€ de la contribution à la Préfecture de Police, prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

Enfin, 55 K€ sont consacrés à la lutte contre les rongeurs, dans le cadre d'un plan stratégique de dératisation à l'échelle de la collectivité parisienne.

- Services Généraux

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont majorées de 13,1 M \in . 7 M \in supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité et 6 M \in pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux progressent de **32,1 M**€ comprenant 25,8 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **dépenses de péréquation** sont réduites de **26,2 M€,** soit une baisse de 4,8 % par rapport au BP 2017.

En effet, la contribution de Paris aux dispositifs de péréquation s'élèvera finalement à 519,8 M€ en 2017, alors que le BP 2017 avait prévu cette participation à hauteur de 546 M€, dans l'attente du vote définitif des dispositions du projet de loi de finances pour 2017. L'effort de la collectivité parisienne augmentera de 28,4 M€ par rapport à 2016 (491,4 M€).

S'agissant de la péréquation entre départements, la participation parisienne est légèrement réajustée par rapport au BP : la contribution au fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF) est augmentée de 0,6 M€, celle au fonds de péréquation droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,2 M€ et enfin le versement au fonds de solidarité DMTO est réévalué de 0,03 M€.

Le budget supplémentaire prévoit une inscription à hauteur de **17,1 M**€ de restitutions de taxes, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Ces demandes de restitutions de taxes émanant de la DRFIP correspondent pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite d'une décision de justice.

Les **charges exceptionnelles** sont augmentées de **10 M€**, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017.

Celui-ci entraîne la perception d'une indemnité de 10 M€ « à titre global, forfaitaire et définitif » que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire.

La mise en œuvre d'une convention avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne nécessite l'inscription de **4,7 M€** couvrant à la fois les frais de démarrage et de gestion de cette nouvelle modalité de prise en charge et un acompte d'un montant de 4,5 M€ permettant de couvrir les dépenses engagées par Pôle emploi pour les deux mois faisant suite au démarrage prévu fin 2017 et le montant des indemnisations du mois suivant.

1,9 M€ sont alloués à la réalisation du projet CORDEES, suite à un appel à projet du fonds européen de développement économique et régional (FEDER), afin de déployer un réseau intelligent énergétique dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

La dotation aux états spéciaux d'arrondissement est revue à la baisse à hauteur de **1,6 M€** pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Enfin, **0,4 M€** sont inscrits au titre de l'abondement du fonds des maires afin de régulariser l'inscription au BP 2017, en cohérence avec les recettes et dépenses réellement effectués sur l'exercice précédent.

Les **recettes de fonctionnement** sont réduites de **2,1 M**€ correspondant aux mouvements cidessous.

Sur la base des informations communiquées à ce jour par l'État, **les dotations de l'État** présentent au budget supplémentaire un montant inférieur de **11,1 M**€ à celui inscrit au BP 2017, pour s'élever à 640 M€ (« part CPS » reversée par la Métropole du Grand Paris via l'attribution de compensation incluse).

La dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 123,8 M€ (576,9 M€ « part CPS » incluse) contre 129,1 M€ (582,2 M€ « part CPS » incluse) prévu initialement au BP. Cet ajustement à hauteur de 5,3 M€ s'explique par l'écrêtement complémentaire opéré par l'État sur la dotation forfaitaire de la Ville au titre du financement des « contraintes internes » de la DGF, et plus précisément de la hausse des dotations de péréquation verticale votée en loi de finances pour 2017 et la forte progression du coût de l'intercommunalité du fait de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Il convient de rappeler que le nouveau dispositif de plafonnement de l'écrêtement de la dotation forfaitaire adopté en loi de finances pour 2017 est très défavorable à Paris. La Ville avait pu bénéficier en 2016 d'un écrêtement limité à 3 % de la dotation perçue l'année précédente, alors que le nouveau dispositif de plafonnement (1% des recettes réelles de fonctionnement) apparaît sans effet dans le calcul de l'écrêtement supporté cette année par notre collectivité.

S'agissant des dotations de compensation des exonérations de fiscalité directe, elles affichent une baisse de **5,8 M€** par rapport au BP. Cette évolution s'explique par le vote en deuxième lecture du projet de loi de finances pour 2017 de mesures impactant à la baisse les dotations servant de « variables d'ajustement » au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État.

Ainsi, la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) perçue par la Ville présente une baisse de -3,3 M€ par rapport au BP qui avait déjà intégré une diminution de 4,4 M€ par rapport à l'exécution 2016 : le législateur a voté un taux de minoration de cette dotation de -69 % en 2017 contre -15 % en 2016 (l'inscription au BP se basait sur un taux de 39 %).

En outre, le Département ne percevra plus la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (dite « Dot² ») qui s'élevait encore en 2016 à 3,1 M€. Le BP avait intégré une baisse de 0,6 M€ compte tenu de l'intégration en 2017 de cette dotation dans les variables d'ajustement : le dispositif adopté finalement en deuxième lecture du projet de loi de finances pour 2017 conduit à ne plus verser cette dotation à Paris, d'où une baisse complémentaire de -2,5 M€ par rapport au BP.

Les **produits exceptionnels** progressent de **10 M€**, en miroir des charges exceptionnelles, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires.

2,2 M€ de subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) seront perçues au titre du projet CORDEES.

Enfin, les **autres recettes courantes de fonctionnement** diminuent de **3,2 M€** sous l'effet de l'ajustement à la baisse du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des efforts d'économies engagés concernant l'usage des bâtiments et de l'effet positif sur les consommations des travaux effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 après affectation, soit 168,3 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2016 s'élève à 373,7 M€ dont 205,4 M€ sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser et viennent augmenter les recettes d'investissement.

2ème Partie: LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 sont établies à :

- 8 091,03 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 252,07 M€ pour les crédits de paiement.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2016 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 5 985,28M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 62,23 M€ pour les autorisations de programme ;
- 160,20 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 052,65 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 412,27 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 10 mars et le 20 mai 2017. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

	Mission	Total des mouvements intervenus entre le 10 mars et le 14 avril 2017
50000	Finances (services financiers communs)	-2 560 000
88000	Jeunesse et sports	2 560 000
	MISSIONS ORGANIQUES	
	MISSIONS TRANSVERSALES	0
	TOTAL GENERAL	0

Ces mouvements sont destinés au reliquat du paiement de la construction du stade Jean Bouin.

Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, de 381,81 M€ en dépenses et 159,02 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2016, le terme des AP correspondantes a été, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2016 :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2017		
IIII GGI GI I G	Liberios	Dépenses	Recettes	
01000	Cabinet du Maire	11 478	0	
02000	Secrétariat général	0	0	
03000	Inspection générale	0	0	
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	0	0	
05000	Systèmes, technologies de l'information	0	0	
06000	Information et communication	149	0	
08000	Prévention et protection	100 189	0	
09000	Affaires juridiques	987	0	
10 000	Ressources humaines	1 805	0	
12 000	Finances et Achats	4 244	0	
13000	Immobilier, logistique et transports	814 303	0	
14000	Usagers, citoyens et territoires	217 854	0	
15000	Politique de la ville et intégration	0	0	
21 000	Patrimoine et architecture	123 149 496	113 931 663	
23 000	Espaces verts et environnement	720 414	405 280	
30 000	Familles et petite enfance	3 075 827	0	
34 000	Action sociale, enfance et santé	42 954	0	
40 000	Affaires culturelles	2 619 765	8 764 477	
50 000	Finances (services communs)	21 144 201	7 764 728	
55 000	Attractivité et Emploi	1 600 444	5 000 000	
60 000	Urbanisme	2 283 558	0	
61 000	Voirie et déplacements	3 004 611	0	
64 000	Propreté et eau	4 397 170	2 657 199	
65 000	Logement et habitat	2 397 620	0	
80 000	Affaires scolaires	6 254 747	0	
88 000	Jeunesse et sports	3 347 087	0	
	MISSIONS ORGANIQUES	175 188 905	138 523 347	
90 000	Dons et legs	100 000	0	
90 001	Et udes	1 048 538	89 901	
90 002	Grands projets de rénovation urbaine	1 832 467	0	
90 003	Action en faveur des personnes handicapées	731 833	0	
90 004	Opérations sous mandat	4 675 527	4 597 865	
90 005	Schéma directeur informatique	407 770	0	
90 006	Compte foncier	139 315 358	0	
90 007	Avances de trésorerie	33 489	0	
90 010	Subventions d'équipement	40 080 957	0	
90011	Avances sur marchés	18 295 441	15 805 922	
90012	Budget participatif parisien	0	0	
90013	Budget participatif d'arrondissement	100 000	0	
	MISSIONS TRANSVERSALES	206 621 380	20 493 687	
	TOTAL GENERAL	381 810 285	159 017 034	

Missions organiques

Patrimoine et architecture 123,13 M€
Il s'agit essentiellement de l'annulation pour 121,40 M€ d'AP 2011 et 2014 de mouvement d'ordre pour les Halles.
Finances (services financiers communs) 21,14 M€
Il s'agit de l'annulation du millésime 2016 de l'AP pour individualisation (13,76 M€) et de l'annulation de l'AP de travaux en régie qui a été utilisée à hauteur de 10,62 M€ sur 18 M€.
Affaires scolaires 6,25 M€
4,20 M€ concernent des reliquats de projets dont 3,24 M€ pour une école polyvalente dans la ZAC Cardinet Chalabre dont le coût final a été de 16,62 M€. 2,05 M€ portent sur des AP de plan qui ne feront plus l'objet d'engagements, ni de liquidations.
Propreté et eau 4,40 M€
Sur les AP de projet, le montant d'annulation est de 0,79 M€. Ce sont des reliquats d'AP pour des réceptacles de propreté et des colonnes à verre enterrées.
Sur le plan, le montant est de 3,60 M€ et porte sur le solde définitif de millésimes d'AP de 2009 à 2015.
Jeunesse et sports 3,35 M€
Le montant de ces termes est essentiellement constitué d'AP de plan (2,66 M€). Sur les AP de projets 0,69 M€ de reliquats sont annulés.
Familles et petite enfance 3,07 M€
3 M€ portent sur des projets intégralement soldés dont, par exemple, 0,87 M€ sur le millésime 2007 de la crèche collective Philippe de Girard. 0,07 M€ portent sur le reliquat d'AP de plan qui ne feront plus l'objet d'engagements, ni de liquidations.
Voirie et déplacements 3,00 M€
Sur les AP de projet, le montant d'annulation est de 2,12 M€ dont la moitié est portée par l'opération achevée stade Jean Bouin - voies et abords pour 1,76 M€.
Sur le plan, le montant est de 0,88 M€ et porte sur le solde définitif de millésimes d'AP d'entretien

de 2007 à 2016.

Affaires culturelles 2,62 M€
1,75 M€ portent sur des projets intégralement soldés dont, par exemple, 0,66 M€ sur le millésime 2007 de l'église Saint Sulpice.
0,87 M€ portent sur le reliquat d'AP de plan qui ne feront plus l'objet d'engagements, ni de liquidations.
Logement et habitat 2,40 M€
Il s'agit de soldes d'AP de plan, principalement des travaux dans les immeubles communaux (0,98 M€) et les presbytères (0,93 M€).
Urbanisme 2,28 M€
Il s'agit de soldes d'AP de plan principalement le millésime 2014 de l'AP d'ordre ZAC-acquisitions à titre gratuit.
Attractivité et Emploi 1,56 M€
1,20 M€ concernent des reliquats de projets et 0,36 M€ porte sur des AP de plan sans emploi après
2015.
Missions transversales
Compte foncier 139,31 M€
Cela correspond à des crédits initialement provisionnés pour des opérations d'ordre (montages d'échéancier des acquisitions à titre gratuit et des échanges fonciers).
Subventions d'équipement 40,08 M€
Les termes concernent principalement des AP de plan qui ne donneront plus lieu à versement audelà de 2016 (27,64 M€) dont :
• -20,31 M€ sur les millésimes 2014 et 2015 de la subvention de l'éradication de l'habitat insalubre ;
 -3,92 M€ sur le millésime 2015 de la subvention du prêt Paris logement.
Les termes d'AP de projet sont le solde de la provision pour subvention au titre du tramway pour 2009 (7,44 M€) et de la subvention au projet Paris parc (université Pierre et Marie Curie) pour 2013 (5 M€).

Avances sur marches....- 18,29 M€

Pour l'essentiel, il s'agit des provisions pour avances, non mobilisées en 2016.
Opérations sous mandat 4,67 M€
Ces termes concernent le solde d'AP de plan d'avances de délégation à maîtrise d'ouvrage.
Grands projets de rénovation urbaine 1,83 M€
1,50 M€ concernent des reliquats de projets et 0,32 M€ porte sur des AP de plan sans emploi après 2011.
Études 1,05 M€
Les crédits destinés aux frais d'études des exercices antérieurs à 2015 sont annulés à hauteur de 1,05 M€.
Recettes
Missions organiques
Patrimoine et architecture 113,93 M€
Il s'agit d'annulation de recette d'ordre pour les Halles (parallèlement à l'annulation en dépenses).
Affaires culturelles 8,76 M€
Les AP terminées sur cette mission concernent les recettes non recouvertes des millésimes 2014 pour l'acquisition d'œuvres d'art.
Finances (services financiers communs) 7,76 M€
Il s'agit uniquement de la part non titrée du FCTVA 2016, soit le solde entre ce qui avait été prévu au BP 2016 et le montant éligible.
Attractivité et Emploi 5 M€
Cela correspond à l'annulation de l'AP de 2015 pour le cofinancement patrimoine convention 1929.
Propreté et eau 4,40 M€
Il s'agit des annulations des millésimes 2014 et 2015 des AP de plan pour cession de véhicules et de

		,	•	-
m	n t	•	47 /	٦I
m				

Missions transversales

Avances sur marches.....- 15,80 M€

Comme en dépense, il s'agit des provisions pour avances, non mobilisées en 2016.

Opérations sous mandat....- 4,60 M€

Ces termes concernent le solde d'AP de plan d'avances de délégation à maîtrise d'ouvrage.

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 62,23 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 26,68 M€ en recettes.

Les inscriptions proposées portent sur :

- 45,53 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 16,70 M€ pour la couverture d'opérations techniques.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de pro	Autorisations de programme BS 2017		
INITSSIONS	Libelles	Dépenses	Recettes		
06000	Information et communication	44 200	0		
08000	Prévention et protection	186 000	0		
10000	Ressources humaines	255 000	0		
13000	Immobilier, logistique et transports	1 600 000	0		
14000	Usagers, citoyens et territoires	460 000	0		
21000	Patrimoine et architecture	11 300 000	6 982 500		
23000	Espaces verts et environnement	3 555 000	0		
30000	Familles et petite enfance	-35 000	0		
34000	Action sociale, enfance et santé	335 000	0		
40000	Affaires culturelles	-742 658	0		
55000	Attractivité et Emploi	150 000	0		
61000	Voirie et déplacements	2 530 000	0		
64000	Propreté et eau	2 213 247	465 000		
65000	Logement et habitat	150 000	0		
80000	Affaires scolaires	185 000	2 132 260		
88000	Jeunesse et sports	250 000	0		
	MISSIONS ORGANIQUES	22 435 789	9 579 760		
90001	Et udes	90 061	0		
90004	Opérations sous mandat	500 000	0		
90005	Schéma directeur informatique	6 761 000	0		
90006	Compte foncier	30 400 000	16 700 000		
90007	Avances de trésorerie	0	400 000		
90010	Subventions d'équipement	1 140 000	0		
90012	Budget participatif parisien	900 000	0		
	MISSIONS TRANSVERSALES	39 791 061	17 100 000		
	TOTAL GENERAL	62 226 850	26 679 760		

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 45,57 M€ sur autorisations de programme de plan et 16,66 M€ sur autorisations de programme de projets.

Missions	Libellés	VOTE BS 2017 (dépenses)		
WIISSIONS	Libertes	PROJET	PLAN	TOTAL
06000	Information et communication	0	44 200	44 200
08000	Prévention et protection	0	186 000	186 000
10000	Pessources humaines	0	255 000	255 000
13000	Immobilier, logistique et transports	1 600 000	0	1 600 000
14000	Usagers, citoyens et territoires	0	460 000	460 000
21000	Patrimoine et architecture	1 800 000	9 500 000	11 300 000
23000	Espaces verts et environnement	3 275 000	280 000	3 555 000
30000	Familles et petite enfance	-100 000	65 000	-35 000
34000	Action sociale, enfance et santé	0	335 000	335 000
40000	Affaires culturelles	-930 000	187 342	-742 658
55000	Attractivité et Emploi	150 000	0	150 000
61000	Voirie et déplacements	1 300 000	1 230 000	2 530 000
64000	Propreté et eau	0	2 213 247	2 213 247
65000	Logement et habitat	0	150 000	150 000
80000	Affaires scolaires	0	185 000	185 000
88000	Jeunesse et sports	250 000	0	250 000
	MISSIONS ORGANIQUES	7 345 000	15 090 789	22 435 789
90001	E tudes	0	90 061	90 061
90004	Opérations sous mandat	150 000	350 000	500 000
90005	Schéma directeur informatique	6 761 000	0	6 761 000
90006	Compt e foncier	0	30 400 000	30 400 000
90010	Subventions d'équipement	1 500 000	-360 000	1 140 000
90012	Budget participatif parisien	900 000	0	900 000
	MISSIONS TRANSVERSALES	9 311 000	30 480 061	39 791 061
	TOTAL GENERAL	16 656 000	45 570 850	62 226 850

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville.

22,44 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ en dépenses et 9,58 M€ en recettes.

Dépenses

Patrimoine et architecture	1.	30	M	/ Iŧ	E

1,80 M€ d'AP en projet sont ouverts pour l'innovation des centres thermiques. Pour le plan il s'agit d'abondements pour le chauffage et le maintien des centres thermiques (7,00 M€) et pour les ventilations (2,50 M€).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
2,07 M€ sont inscrits en AP de projet, dont 1,20 M€ pour la prévention contre les rats, 0,96 M€ pour la phase 2 des travaux du parc Martin Luther King, 0,40 M€ pour la réfection de la toiture de l'orangerie de Bagatelle. Pour le plan, 0,28 M€ sont consacrés aux travaux prévus dans les cimetières suite aux inondations de 2016.
Vores en pérs des munes
Voirie et déplacements
En projet, il est proposé 0,90 M€ pour l'opération Porte Pouchet – allée des cerisiers et 0,40 M€ pour couvrir le prolongement du marché de coordination Clichy Batignolles.
Pour le plan s'ajoutent 1,23 M€ pour poursuivre les réparations du canal de l'Ourcq à Charmentray et 0,23 M€ pour la mise en conformité de carrefours.
Propreté et Eau2,21 M€
Ce sont des abondements sur les AP de plan principalement pour la prise en charge par la Ville des dispositifs de défense extérieure contre les incendies (2,02 M€).
Immobilier Logistique et transports
Il s'agit de la création de l'AP de projet pour la brigade de lutte contre les incivilités (1,60 M€).
Recettes
Patrimoine et architecture
Cette recette correspond au soutien à l'investissement par l'État, pour les innovations liées à l'économie d'énergie.
Affaires Scolaires
C'est une recette de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.

Missions transversales

Dépenses

39,79 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.				
Compte foncier	.30,40 M€			
Sur ces 30,40 M€, 16,70 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépense montage d'échéanciers et 13,70 M€ pour le compte foncier équipement, permettant foncier nécessaire pour les nouveaux projets de la mandature.				
SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	6,76 M€			
Il s'agit du financement de l'AP de projet pour la réforme du statut de la Ville de Par	ris.			
Subventions d'équipement	1,14 M€			
L'abondement proposé concerne le musée de la Libération où un complément d'AP e pour atteindre le montant définitif des travaux.	est nécessaire			
Recettes				
Compte foncier	.16,70 M€			
Les 16,70 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recett d'échéanciers.	es, de montage			

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue de l'adoption de la décision modificative n°1 au Conseil de Paris de mars 2017, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 8 091,03 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit - 381,81 M€ de termes et 1 718,79 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 5 985,28 M€ pour la Ville.

		Dépenses	
Autorisations	de programme nettes cumulées	8 092 646 501,22	
après le vote de la DM1		0 032 040 301,22	
CA 2016	AP Terminées	-381 910 474,15	-4,72%
	Mandat ement s	-1 718 795 273,66	-21,24%
Total des Autorisations de programme nettes		5 991 940 753,41	
cumulées avant le vote du BS 2017		3 331 340 130,-	•

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6 052,65 M€ en dépenses.

	Dépenses		
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote du BS	5 990 426 023,12		
BS 2017	62 226 850,00 1,04% 6 052 652 873,12		
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2017			

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

		Stock net	CA 2016				Stock net	
M issions	Libellés	après DM1	AP terminées	M andatements	Total CA 2016	Stock avant BS 2017	BS 2017	après BS 2017
01000	Cabinet du M aire	44 068,37	11477,63	12 690,65	24 168,28	19 900,09	0,00	19 900,09
02000	Secrétariat général	4 070 951,98	0,00	102 430,45	102 430,45	3 968 52153	0,00	3 968 521,53
03000	Inspection générale	35 906,08	0,00	11222,23	11222,23	24 683,85	0,00	24 683,85
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73	0,00	1361818,53	1361818,53	974 668,20	0,00	974 668,20
06000	Information et communication	617 236,05	0,00	258 199,82	258 199,82	359 036,23	0,00	359 036,23
07000	Relations internationales	25 000,00	149,46	24 007,23	24 156,69	843,31	0,00	843,31
08000	Prévention et protection	1942 385,96	100 189,16	1309 785,12	1409 974,28	532 411,68	44 200,00	576 611,68
09000	Affaires juridiques	<u>11</u> 4 934,82	987,24	3158129	32 568,53	82 366,29	186 000,00	268 366,29
10000	Ressources humaines	1614 919,45	1805,24	608 192,76	609 998,00	1004 921,45	255 000,00	1259 921,45
12000	Achats	5 126 705,59	4 244,18	639 663,47	643 907,65	4 482 797,94	0,00	4 482 797,94
13000	lmmobilier, logistique et transports	51913 207,98	814 303,06	7 130 882,83	7 945 185,89	43 968 022,09	1600 000,00	45 568 022,09
14000	Usagers, citoyens et territoires	21780 489,57	217 854,46	4 121 113,78	4 338 968,24	17 441521,33	460 000,00	17 901521,33
21000	Patrimoine et architecture	676 462 350,13	123 149 495,85	261706 972,92	384 856 468,77	291605 881,36	11300 000,00	302 905 881,36
23000	Espaces verts et environnement	217 002 382,52	720 414,48	33 086 004,76	33 806 419,24	183 195 963,28	3 555 000,00	186 750 963,28
30000	Familles et petite enfance	273 595 617,40	3 075 826,82	42 623 309,98	45 699 136,80	227 896 480,60	-35 000,00	227 861480,60
34000	Action sociale, enfance et santé	4 000 762,86	42 953,63	240 676,29	283 629,92	3 717 132,94	335 000,00	4 052 132,94
40000	Affaires culturelles	303 541827,50	2 619 765,12	36 989 282,07	39 609 047,19	263 932 780,31	-742 658,00	263 190 122,31
50000	Finances (services financiers communs)	117 290 566,81	21144 201,41	37 390 849,59	58 535 051,00	58 755 515,81	0,00	58 755 515,81
55000	Attractivité et emplo i	403 284 924,20	1600 444,02	41443 434,10	43 043 878,12	360 241046,08	150 000,00	360 391046,08
60000	Urbanisme	207 263 081,41	2 283 557,78	99 431293,19	101714850,97	105 548 230,44	0,00	105 548 230,44
61000	Voirie et déplacements	897 787 653,63	3 004 611,15	146 559 092,65	149 563 703,80	748 223 949,83	2 530 000,00	750 753 949,83
64000	Propreté et eau	202 540 743,90	4 397 170,09	35 411098,60	39 808 268,69	162 732 475,21	2 213 247,00	164 945 722,21
65000	Logement et habitat	20 330 003,82	2 397 619,68	5 992 586,68	8 390 206,36	11939 797,46	150 000,00	12 089 797,46
80000	Affaires scolaires	396 578 537,04	6 254 747,28	63 525 521,18	69 780 268,46	326 798 268,58	185 000,00	326 983 268,58
88000	Jeunesse et sports	393 313 151,83	3 347 086,82	66 229 091,29	69 576 178,11	323 736 973,72	250 000,00	323 986 973,72
	MISSIONS ORGANIQUES	4 202 613 895,63	175 188 904,56	886 240 801,46	1061429 706,02	3 141 184 189,61	22 435 789,00	3 163 619 978,61
90000	Dons et legs	1851344,40	100 000,00	697 819,43	797 819,43	1053 524,97	0,00	1053 524,97
90001	Etudes	18 229 240,54	1048 538,31	2 111 805,06	3 160 343,37	15 068 897,17	90 061,00	15 158 958,17
90002	Grands projets de rénovation urbaine	87 868 819,09	1832 467,16	9 983 272,18	11815 739,34	76 053 079,75	0,00	76 053 079,75
90003	Action en faveur des personnes handicapées	41005 415,22	731832,60	3 637 714,49	4 369 547,09	36 635 868,13	0,00	36 635 868,13
90004	Opérations sous mandat	94 071773,00	4 675 527,27	5 621062,37	10 296 589,64	83 775 183,36	500 000,00	84 275 183,36
90005	Schéma directeur informatique	97 955 482,82	407 769,90	30 971920,85	31379 690,75	66 575 792,07	6 761000,00	73 336 792,07
90006	Compte foncier	1382 763 089,67	139 315 357,87	489 446 283,88	628 761641,75	754 001447,92	30 400 000,00	784 401447,92
90007	Avances de trésorerie	39 066 158,00	33 488,99	2 100 169,01	2 133 658,00	36 932 500,00	0,00	36 932 500,00
90010	Subventions d'équipement	1928 916 451,29	40 080 957,40	276 347 800,66	316 428 758,06	1612 487 693,23	1140 000,00	1613 627 693,23
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10	18 295 440,93	1847 599,17	20 143 040,10	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
90012	Budget participatif parisien	71738 165,01	0,00	6 062 674,53	6 062 674,53	65 675 490,48	900 000,00	66 575 490,48
90013	Budget participatif d'arrondissement	95 248 707,00	100 000,00	3 726 350,57	3 826 350,57	91422 356,43	0,00	91422 356,43
90014	Budget participatif des écoles	4 560 000,00	0,00		0,00	4 560 000,00	0,00	4 560 000,00
М	ISSIONS TRANSVERSALES	3 888 417 686,14	206 621 380,43	832 554 472,20	1039 175 852,63	2 849 241 833,51	39 791061,00	2 889 032 894,51
	TOTAL	8 091031581,77	381 810 284,99	1718 795 273,66	2 100 605 558,65	5 990 426 023,12	62 226 850,00	6 052 652 873,12

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 160,2 M€ :

- 0,4 M€ d'opérations réelles supplémentaires ;
- 16,7 M€ de crédits réels strictement compensés pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- 96,8 M€ correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2016, 31,0 M€ correspondant à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses, couverts par l'excédent de fonctionnement reporté (127,8 M€);
- 15,3 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS REELLES		35 184 348,36
10	Dotations et fonds divers	0,00	127 786 281,33
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 343 294,06	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 597 824,10	0,00
23	Immobilisations en cours	18 845 086,46	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 715 000,00	16 700 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-4 359 346,00	15 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	-109 316 932,97
	OPERATIONS D'ORDRE		125 014 586,97
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	30 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	15 300 000,00	15 300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	79 714 586,97
	TOTAL GENERAL	160 198 935,33	160 198 935,33

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

Direction	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	144 898 935,33	35 184 348,36
Systemes et technologies de l'information	6 000 000,00	0,00
Immobilier, logistique et transports	2 000 000,00	0,00
Patrimoine et architecture	5 859 654,00	0,00
Espaces verts et environnement	250 000,00	0,00
Finances	115 286 281,33	127 786 281,33
Urbanisme	16 700 000,00	-92 616 932,97
Voirie et déplacements	-3 569 000,00	15 000,00
Propreté et eau	2 022 000,00	0,00
Logement et habitat	350 000,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	15 300 000,00	125 014 586,97
Finances (services communs)	15 300 000,00	125 014 586,97
TOTAL GENERAL	160 198 935,33	160 198 935,33

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (144,90 M€) se décomposent en 0,41 M€ d'inscriptions additionnelles, 16,71 M€ d'inscriptions comptables strictement compensées en recettes ainsi que 96,76 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat de la section et de restes à réaliser.

Finances
31,02 M€ correspondent à la réinscription des restes à réaliser et 96,76 M€ à la reprise du résultat. Le reste des crédits est diminué de 12,50 M€ en adéquation avec les dernières données d'exécution.
Urbanisme

Les 16,70 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers.

6 M€ sont inscrits pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris.

Patrimoine et architecture
7 M€ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité. Le solde correspond à l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.
Propreté et Eau
2,02 M€ sont inscrits pour la défense extérieure contre les incendies, dans le cadre d'une convention avec Eau de Paris.
Immobilier, Logistique et Transport
2 M€ sont inscrits dans le cadre de la création de la brigade de lutte contre les incivilités et les transferts de compétences de la Préfecture de police.
Recettes
Finances
127,79 M€ sont inscrits au titre de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir le déficit de la section d'investissement et les restes à réaliser, constatés lors du compte administratif 2016.
Urbanisme92,16 M€

16,70 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers. Et - 109,32 M€ sont inscrits, correspondant à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 15,30 M€ en dépenses et 125,01 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		15 300 000,00	125 014 586,97
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	30 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	15 300 000,00	15 300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	79 714 586,97

Opérations d'ordre de transferts entre sections

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de 79,71 M€ en recettes d'investissement, et la dotation aux amortissements est augmentée de 30 M€.

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 15,30 M€.

3ème Partie: LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 27, 28 et 29 mars 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 sont établies à 5 511,11 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 145,68 M€. Le résultat 2016 de la section de fonctionnement y figure pour 143,84 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes:

•	Dotations et participations 4,94 M€
•	Produits d'exploitation 3,22 M€
•	Produits exceptionnels+ 10,00 M€
•	Excédent de fonctionnement reporté+ 143,84 M€

+ 145,68 M€

En dépenses :

•	Charges à caractère général, dont 21,35 M€ au titre des RAR+ 29,65 M€
•	Autres charges de gestion courante, dont 0,17 M€ au titre des RAR+ 5,00 M€
•	Prélèvement sur ressources+ 109,71 M€
•	Participations+ 19,51 M€
•	Charges exceptionnelles, dont 0,01 M€ au titre des RAR+ 10,01 M€
•	Atténuations de produits 28,20 M€

+ 145,68 **M**€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post DM1	Variation BS 2017	Montant nouveau budget 2017
FISCALITE	3 464 379 369,00	3 464 379 369,00	-	3 464 379 369,00
Impôts directs locaux	1 790 288 285,00	1 790 288 285,00	-	1 790 288 285,00
Contributions directes assimilées	574 924 909,00	574 924 909,00	-	574 924 909,00
Impôts indirects locaux	572 030 220,00	572 030 220,00	-	572 030 220,00
Reversement de fiscalité MGP	527 135 955,00	527 135 955,00	=	527 135 955,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	865 824 904,00	865 824 904,00	- 4 937 495,00	860 887 409,00
Concours de l'Etat	647 787 460,00	647 787 460,00	- 8 619 893,00	639 167 567,00
Dotation globale de fonctionnement	129 072 031,00	129 072 031,00	- 5 286 019,00	123 786 012,00
Reversement DGF pour MGP	453 106 448,00	453 106 448,00		453 106 448,00
Autres dotations et compensations	65 608 981,00	65 608 981,00	- 3 333 874,00	62 275 107,00
Autres participations	218 037 444,00	218 037 444,00	3 682 398,00	221 719 842,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 077 867 394,00	1 081 967 394,00	- 3 220 000,00	1 078 747 394,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	324 603 738,00	324 603 738,00	1	324 603 738,00
Autres produits de gestion courante	753 263 656,00	757 363 656,00	- 3 220 000,00	754 143 656,00
PRODUITS FINANCIERS	24 210 164,00	24 210 164,00	-	24 210 164,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 330 100,00	60 025 627,27	10 000 000,00	70 025 627,27
ATTENUATION DE CHARGES	7 832 000,00	7 832 000,00	-	7 832 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 220 000,00	6 873 330,00	-	6 873 330,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-		143 839 435,17	143 839 435,17
TOTAL	5 489 663 931,00	5 511 112 788,27	145 681 940,17	5 656 794 728,44

L'inscription de 145,68 M€ proposée au budget supplémentaire de 2017 résulte des mouvements suivants :

<u>Sur les concours de l'État</u>, il est proposé d'inscrire une baisse de recettes à hauteur de 8,6 M€ qui se justifie par un réajustement de la dotation globale de fonctionnement d'une part (-5,3 M€), et par une moindre compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET) d'autre part (-3,3 M€).

<u>Les autres participations</u> font l'objet d'une inscription supplémentaire de 3,7 M€. Dans le cadre de la candidature de la ville de Paris aux jeux olympiques 2024, la collectivité parisienne percevra des participations à hauteur de 1,5 M€ pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle. Par ailleurs, 2,2 M€ de subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) ont été accordées au titre du projet CORDEES.

<u>Sur les produits d'exploitation</u>, il est proposé d'inscrire une baisse de 3,2 M€ au titre de l'ajustement à la baisse du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des efforts d'économies engagés concernant l'usage des bâtiments et de l'effet positif sur les consommations des travaux effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

<u>Sur les produits exceptionnels</u>, une inscription complémentaire de 10 M€ est réalisée afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires.

Enfin, <u>le résultat de la section de fonctionnement</u> du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2016 s'élève à 271,63 M€. L'affectation à la section d'investissement a été

délibérée pour 127,79 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2016 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 143,84 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post DM1	Variation BS 2017			Montant nouve au
			BS hors restes à	Restes à réaliser	Variation totale	budget 2017
			réaliser	de 2016		
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 136 394 629,00	2 136 394 629,00	-	-	-	2 136 394 629,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	984 087 762,00	988 187 762,00	13 127 834,00	21 523 428,58	34 651 262,58	1 022 839 024,58
Charges à caractère général	693 402 659,00	697 502 659,00	8 298 549,00	21 349 356,76	29 647 905,76	727 150 564,76
Autres charges de gestion courante	290 685 103,00	290 685 103,00	4 829 285,00	174 071,82	5 003 356,82	295 688 459,82
Subventions de fonctionnement	265 552 709,00	265 552 709,00	4 827 285,00	-	4 827 285,00	270 379 994,00
Autres charges de gestion courante	25 132 394,00	25 132 394,00	2 000,00	174 071,82	176 071,82	25 308 465,82
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	438 164 947,00	438 164 947,00	109 714 586,97	=	109 714 586,97	547 879 533,97
Amortissements	299 700 000,00	299 700 000,00	30 000 000,00	-	30 000 000,00	329 700 000,00
Provisions	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	138 464 947,00	138 464 947,00	79 714 586,97	-	79 714 586,97	218 179 533,97
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 246 463 018,00	1 246 463 018,00	19 508 053,27	-	19 508 053,27	1 265 971 071,27
Département de Paris	316 262 850,00	316 262 850,00	20 683 833,27	-	20 683 833,27	336 946 683,27
Centre d'action sociale	352 889 750,00	352 889 750,00	-	-	-	352 889 750,00
Préfecture de Police	288 570 000,00	288 570 000,00	- 1 175 780,00	-	- 1 175 780,00	287 394 220,00
SYCTOM	102 800 000,00	102 800 000,00	-	-	-	102 800 000,00
Caisses des écoles	74 540 000,00	74 540 000,00	-	-	-	74 540 000,00
Crèches associatives	57 169 348,00	57 169 348,00	-	-	-	57 169 348,00
Enseignement privé	29 031 070,00	29 031 070,00	-	-	-	29 031 070,00
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000,00	20 000 000,00	-	-	-	20 000 000,00
CNRACL	5 200 000,00	5 200 000,00	-	-	-	5 200 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	138 244 860,00	138 244 860,00	-	-		138 244 860,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 525 248,00	38 820 775,27	10 000 000,00	11 394,99	10 011 394,99	48 832 170,26
ATTENUATIONS DE PRODUITS	517 633 467,00	521 686 797,00	- 28 203 357,64	-	- 28 203 357,64	493 483 439,36
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 150 000,00	3 150 000,00	-	=	-	3 150 000,00
TOTAL	5 489 663 931,00	5 511 112 788,27	124 147 116,60	21 534 823,57	145 681 940,17	5 656 794 728,44

Cette inscription de 145,68 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2016 pour une somme de 21,53 M€ inscrits à hauteur de :

- 21,35 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,17 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,01 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2016. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 23,7 M€.

Les <u>charges à caractère général</u> augmentent de 8,3 M€. Cette progression des inscriptions résulte principalement des mouvements suivants :

Une enveloppe de 3,2 M€ est consacrée aux mesures de sécurité, couvrant à la fois des prestations de gardiennage, notamment pour l'élection présidentielle et les élections législatives, le renforcement de la sécurisation d'animations sportives (avenue de Flandres et courses sur route) ainsi que des zones Paris Respire, et l'équipement des agents de surveillance de Paris et des inspecteurs de sécurité de la ville de Paris intégrant la collectivité parisienne au 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la réforme du Statut de Paris et du transfert de compétences associé.

2,3 M€ sont alloués à la mise en place de la défense extérieure contre les incendies (DECI) suite à l'évolution du cadre réglementaire de la DECI, qui en fait désormais une compétence municipale.

Dans la perspective du choix de la ville hôte pour les jeux olympiques de 2024, une inscription de 1,5 M€ est proposée pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle, se déroulant les 23 et 24 juin sur le territoire parisien (inscription équilibrée en recettes).

Un transfert du budget des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général est effectué à hauteur de 0,7 M€, correspondant à des dépenses de petits matériels et de végétaux pour les jardins de proximité.

0,5 M€ sont consacrés à la lutte contre les rongeurs dans le cadre d'un plan stratégique de dératisation à l'échelle de la Ville de Paris.

La mise en œuvre d'une convention avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne nécessite l'inscription de 0,1 M€ couvrant les frais de démarrage et de gestion de cette nouvelle modalité de prise en charge.

Enfin, 46 K€ sont consacrés à la mise en place du projet CORDEES. Le financement de ce projet est sur-équilibré en recettes en 2017, avec un financement par le FEDER à hauteur de 2,2 M€ en 2017, et des dépenses afférentes pour 1,9 M€ (essentiellement sous forme de subventions).

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante augmentent de 4,8 M€, notamment en raison d'une inscription de 2,5 M€ au titre de l'indemnisation chômage par Pôle Emploi, couvrant le fonds de roulement et les avances associés à cette nouvelle modalité de gestion. Par ailleurs, 1,9 M€ sont alloués à la réalisation du projet CORDEES.

Enfin, 0,4 M€ sont inscrits au titre de l'abondement du fonds des maires afin de régulariser l'inscription au BP 2017, en cohérence avec les recettes et dépenses réellement effectuées sur l'exercice précédent.

<u>Les participations hors contribution au Département</u> diminuent de 1,2 M€ sous l'effet de la diminution de la contribution à la Préfecture de Police, prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

<u>Les charges exceptionnelles</u> sont augmentées de 10 M€, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires.

<u>Les atténuations de produits</u> diminuent de 28,2 M€ sous l'effet de l'ajustement de la contribution de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) parallèlement à une diminution de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement de 1,6 M€. Par ailleurs, un montant de 0,4 M€ de restitutions de taxes est pris en compte, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques.

Il est également envisagé d'inscrire 30 M€ supplémentaires de <u>dotation aux amortissements</u>.

Une majoration de 20,7 M€ de la <u>contribution d'équilibre</u> versée au budget du Département est proposée.

Enfin, <u>l'autofinancement volontaire</u> peut être augmenté de 79,7 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.